

Corse : Simeoni et Darmanin «actent» leurs échanges vers une possible «autonomie»

Le Figaro avec AFP

Publié le 18 mars 2022 à 22h47, mis à jour le 19 mars 2022 à 09h29

Gérald Darmanin et Gilles Simeoni ont «acté» leur échange vers une possible autonomie de la Corse. *PASCAL POCHARD-CASABIANCA / AFP*

Le processus de négociations «débutera à Paris dès la première semaine du mois d'avril par un premier cycle de réunions», et il devra être «conclu avant la fin de l'année 2022», est-il écrit sur le document acté par Gérald Darmanin et Gilles Simeoni.

«*Autonomie*»: le mot est écrit noir sur blanc dans le compte-rendu «acté» vendredi soir par Gérald Darmanin et le président du conseil exécutif de [Corse](#), Gilles Simeoni, à l'issue d'une visite de trois jours du ministre de l'Intérieur pour apaiser les tensions dans l'île. Selon le texte de ce document transmis à l'AFP, le processus de négociations «*débutera à Paris dès la première semaine du mois d'avril par un premier cycle de réunions*», et il devra être «*conclu avant la fin de l'année 2022*».

«*Son périmètre couvrira l'ensemble des problématiques corses, sans exclusive*», dont «*l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie qui reste à préciser*», est-il précisé.

«*Si le ministre de l'Intérieur a confirmé l'absence de tabous quant aux sujets abordés, il a néanmoins réaffirmé deux principes intangibles, rappelés par le Président de la République: "la Corse dans la République et le refus de créer deux catégories de citoyens"*», poursuit le texte. Ces lignes rouges du chef de l'État ont été aussitôt dénoncées par le parti indépendantiste Core in Fronte: «*Cette position figée ferme la porte à l'émergence d'une citoyenneté corse, garante des droits politiques du peuple corse*», a regretté le parti de Paul-Felix Benedetti, qui a refusé de signer le document.

Dans ce document, le locataire de la place Beauvau s'engage également à ce «*que toute la vérité soit faite sur les circonstances de la tentative d'assassinat d'Yvan Colonna*» le 2 mars à la prison d'Arles (Bouches-du-Rhône), où il purgeait une peine de perpétuité pour l'assassinat du préfet Erignac en 1998. Cette vérité doit surgir de trois dispositifs d'enquêtes: «*la mission de l'Inspection générale de la justice demandée par le Premier ministre dont les conclusions seront rendues publiques*», «*la saisine du Parquet national antiterroriste et l'instruction judiciaire en cours*», et enfin des auditions entamées au sein du parlement sur le sujet.

«Prompt rapprochement»

Concernant la situation d'Alain Ferrandi et Pierre Alessandri, les deux autres condamnés à perpétuité pour la mort du préfet Claude Erignac, il est précisé que la levée par le premier ministre de leur statut de détenu particulièrement signalé (DPS) *«ouvre désormais la voie à (leur) prompt rapprochement dans les prochaines semaines vers le centre de détention de Borgo»*. Via ce texte, Gérald Darmanin et [Gilles Simeoni](#) *«conviennent»* également *«que la mise en œuvre de ce processus historique ne peut s'envisager que dans un cadre général apaisé et calme»* *«Mettre cela par écrit, c'est très fort»*, a réagi auprès de l'AFP un conseiller de l'exécutif gouvernemental, soulignant que *«tout le monde constatera que cela fait plusieurs jours que le calme revient»*.

Envoyé dans l'île par le président-candidat Macron pour apaiser les tensions après l'agression en prison d'Yvan Colonna, toujours dans le coma depuis, Gérald Darmanin avait créé la surprise dès mardi soir en ouvrant la possibilité de discussions pouvant aller jusqu'à l'*«autonomie»*, dans un entretien à *Corse-Matin*. Saluant des *«engagements très forts»*, Gilles Simeoni avait toutefois souhaité que ses échanges avec le ministre *«soient consignés dans un document»* avant de pouvoir considérer avoir *«posé une première pierre d'un processus historique»*. Une demande acceptée par Gérald Darmanin et donc concrétisée. À Paris, la justice a suspendu jeudi la peine d'Yvan Colonna, pour *«motif médical»*. Cette suspension, prévue par la loi en cas de pronostic vital engagé, est *«un soulagement pour la famille»*, a réagi auprès de l'AFP Sylvain Cormier, l'un des avocats du militant indépendantiste.

C'est son agression qui a été le détonateur des tensions entre l'État et les nationalistes, frustrés que leurs victoires aux élections territoriales de 2015, 2017 puis 2021 n'aient pas fait aboutir leurs revendications. Dix clichés de l'agression d'Yvan Colonna, tirés de la vidéo prise par une caméra de surveillance de la prison, ont été brièvement diffusés par France 3 Corse jeudi soir, conduisant ses avocats à annoncer un dépôt de plainte pour *«violation du secret de l'instruction»*. *«Honte à France 3»*, a réagi vendredi soir Stéphane Colonna, le frère d'Yvan, sur Twitter, en dénonçant la décision de *«cette sinistre entreprise d'avoir montré au monde entier, et plus particulièrement à (sa) famille, les images de l'agression»*.